

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 FEVRIER 2023
N° 12

OBJET : Réalisation d'un tableau de classement de la voirie communale.

Date de la convocation :
19/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le jeudi 23 février, à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
15

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

Etaients présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREI Brigitte, Madame AIUTI Dominique, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

**Nombre de membres
présents : 14**

Nombre de votants : 15

Etaients absent : Monsieur LAPORTE Bernard.

Quorum : 08

Absent représenté : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

**Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

1.Réalisation d'un tableau de classement de la voirie communale.

Le recensement des voiries communales est indispensable pour l'évaluation de la dotation globale de fonctionnement.

Ce recensement sera utile pour établir l'emprise et l'état de chaque voie et programmer les travaux nécessaires. En outre il permettra de clarifier le statut des voiries des lotissements de Sagone afin de procéder aux éventuelles démarches d'intégration dans le domaine communal.

Le Président propose de suivre la proposition des sociétés VOIRIE CONSEIL, ADS et AGEX pour réaliser ce recensement, sous réserve de l'obtention d'une subvention. Un devis est présenté de 13994,85 € HT pour un forfait de 12,73 km et 195,00€ par km supplémentaire.

Plan de financement pour 12,73 km

Subvention Collectivité de Corse	80 %	11195,88
Part communale	20 %	2798,97
	TOTAL	13994,85

Le Président propose donc de réaliser ce recensement, sous réserve d'obtenir une subvention.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230223-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation